

chain d'une filiale de Mitel en France, il n'y a pas eu de progrès notable dans la collaboration entre les entreprises canadiennes et françaises, ni dans les ventes majeures du Canada en France. En fait, les Français estiment que le marché canadien est protégé du fait que les compagnies canadiennes du téléphone préfèrent s'approvisionner chez une entreprise manufacturière intégrée verticalement. Le marché français fait bon accueil aux produits étrangers. Ces derniers doivent cependant satisfaire aux spécifications techniques des PTT, lesquelles constituent une barrière non tarifaire efficace.

En ce qui concerne le domaine des vidéotex, les renseignements nécessaires figurent à la section intitulée *Considérations relatives au marché*, de la partie *Informatique et produits connexes*, p. 17.

Dans le secteur du matériel électronique de bureau, le gouvernement canadien encourage l'industrie canadienne. Les Français investissent des sommes considérables dans ce secteur afin de ne pas dépendre totalement des produits fabriqués aux États-Unis. D'après les contacts préliminaires entre les représentants canadiens et français, on croit que les programmes français et canadiens pourraient se compléter, et, de ce fait, se prêter à la coopération industrielle et scientifique, y compris la normalisation des techniques, la recherche sur le comportement et l'analyse socio-économique de la productivité de la bureautique.

Concurrence

Pour certains des secteurs et projets considérés dans cette section, la coopération entre les entreprises canadiennes et françaises dépendra des politiques de chaque gouvernement et du succès remporté par les entreprises françaises qui ont présenté des propositions de projets, ou de l'un ou l'autre de ces éléments. Le Canada est toutefois persuadé que tous ces secteurs peuvent offrir des débouchés pour la coopération industrielle.

Dans le cas des investissements directs, les deux gouvernements appliquent des lois et règlements en vertu desquels tout investissement doit favoriser la nation en question. L'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE) du Canada constitue inévitablement un objet de préoccupation dans les discussions des entreprises étrangères au sujet du développement industriel au Canada. L'AEIE a été créée dans un but légitime, soit de s'assurer que l'évolution de la propriété dans l'économie canadienne reflète les plus grands intérêts des Canadiens.

Les Français ont créé un comité interministériel qui analyse la plupart des propositions d'investissement direct et d'acquisition. Le comité favorise les investissements étrangers qui apportent de nouvelles techniques et des connaissances et qui suscitent la création d'emplois et l'accroissement des exportations.

Activités récentes du Canada en matière de commercialisation

Depuis quelques années, les activités suivantes favorisent le développement industriel:

- Les provinces qui ont des bureaux en Europe (le Québec et l'Ontario à Paris; la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse à Londres) cherchent activement des investisseurs étrangers.
- Des gens d'affaires canadiens se sont rendus en France en 1982, dans le cadre d'une mission sur les robots industriels, et ils ont été bien accueillis par les Français.
- La Commission économique France-Canada et son groupe de travail sur l'industrie et l'agriculture ont discuté de la coopération industrielle lors d'une rencontre au début du printemps de 1982.
- On étudie constamment la politique énergétique de la France ainsi que les investissements de cette dernière dans les secteurs qui présentent un certain intérêt pour le Canada en vue de conseiller et, s'il y a lieu, d'informer les autorités provinciales.
- Les représentants de l'Ambassade du Canada à Paris animent, pour divers groupes du secteur français de l'automobile, des colloques sur les possibilités de coopérer avec des entreprises canadiennes.

Plan d'action

La France et le Canada procèdent à des discussions sérieuses sur les débouchés et les retombées qui pourraient découler de la coopération industrielle. Le plan d'action suivant a été proposé pour les deux ou trois prochaines années en vue de concrétiser ces discussions.

- a) La Division commerciale de l'Ambassade du Canada continuera d'étudier les politiques et les plans de la France afin de conseiller les entreprises individuelles ainsi que les administrations fédérale et provinciales.
- b) Des colloques sur les investissements seront organisés dans de grandes villes de France par la Division commerciale de l'Ambassade du Canada à Paris. Les spécialistes des directions sectorielles du MIC-EER, des représentants des banques canadiennes à Paris, de l'AEIE* et des provinces ainsi que des gens d'affaires français qui possèdent beaucoup d'expérience au Canada seront invités.
- c) On organisera des visites au Canada pour les investisseurs français. (Ambassade, Paris/DEW*)
- d) Des missions canadiennes sur la coopération industrielle seront mises sur pied en vue de promouvoir le transfert des techniques dans le cadre d'accords de licence et de coentreprises. (Directions sectorielles, MIC-EER/DEW*)

* Voir la liste des abréviations, page 46.